

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Judi 27 octobre 2022 à 20 heures 00**, à la cafétaria du centre sportif de Florenville

**CONVOCAION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2022
2. Approbation du compte 2021 du C.P.A.S.
3. Approbation des modifications budgétaires n°1 services ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S.
4. Approbation du nouveau cadre du personnel des différents services et établissements du C.P.A.S.
5. Approbation des modifications budgétaires n°2 services ordinaire et extraordinaire – exercice 2022
6. Compte 2021 de la Fabrique d'Eglise de Lambermont - Approbation
7. Modification budgétaire 2022 - Fabrique d'église - Notre Dame de l'Assomption Florenville - Approbation
8. Budget 2023 de la Fabrique d'Eglise de Lambermont - Approbation
9. Octroi subside à l' ASBL Au fil des Jours
10. Correction des taux de couverture du coût vérité prévisionnel 2020-2021-2022
11. Approbation du taux de couverture du coût-vérité prévisionnel 2023
12. Taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte - Exercice d'imposition 2023

13. Extension école de Muno - Programme prioritaire de travaux - Décisions
14. Décret voirie - modification d'une voirie communale à Lacuisine

Communication(s)

15. Tutelle Générale - Précompte immobilier - Courrier exécutoire
16. Tutelle générale - Impôt des personnes physiques - Courrier exécutoire

HUIS CLOS

Communication(s)

17. Prise en charge sur fond propre d'un Maître de philosophie et citoyenneté pour 11P de philosophie et citoyenneté - Ecoles communales de l'entité de Florenville - du 29.08.2022 au 11.09.2022 inclus
18. Prise en charge sur fond propre du traitement d'un professeur de religion catholique pour 3P - du 29.08.2022 au 11.09.2022 inclus
19. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P sur une ouverture de poste à partir du 01.10.2022 - Ecole de Sainte-Cécile
20. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P sur une ouverture de poste à partir du 01.10.2022 - Ecole de Villers-Devant-Orval
21. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24 périodes en remplacement d'une Institutrice primaire en incapacité - à partir du 26.09.2022
22. Ratification - Demande d'une Institutrice primaire - Interruption de carrière à mi-temps lors de la naissance d'un enfant dans le cadre d'un congé parental - du 07.11.2022 au 07.07.2023 inclus
23. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 12P en remplacement d'une Institutrice primaire en I.C. dans le cadre du congé parental - du 07.11.2022 au 07.07.2023

La Directrice Générale,


Réjane STRUELENS



La Bourgmestre,


Caroline GODFRIN